



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Chaque année, dans les deux mois maximum précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal selon les dispositions de L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Depuis la loi Notre, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des conseillers dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Les orientations précédemment visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, la loi de programmation 2018-2022 ajoute au contenu du Débat d'orientation budgétaire deux éléments obligatoires

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le présent rapport est une synthèse destinée à introduire le Débat d'orientation budgétaire du 24 février 2022. Il s'articule autour de quatre volets principaux :

- Le contexte national
- La synthèse des principales orientations 2022
- Un examen pour chaque grande masse budgétaire des éléments rétrospectifs depuis 2018 puis les orientations au stade du ROB2022
- Enfin les investissements programmés.

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>3</b>
<b>1 CONTEXTE NATIONAL</b>	<b>4</b>
1.1 <i>Perspectives macro-economiques</i>	4
1.2 <b>Loi de finances 2022</b>	<b>6</b>
<b>2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022</b>	<b>8</b>
<b>3 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Dépenses reelles</b>	<b>9</b>
3.1.1 structure des depenses de fonctionnement	9
3.1.2 synthese des evolutions par chapitre	10
3.1.3 chapitre 011 - charges à caractère général	12
3.1.4 chapitre 012 - charges de personnel	13
3.1.5 chapitre 014 - reversement de fiscalité	14
3.1.6 chapitre 65 - charges de gestion courante	15
3.1.7 chapitre 66 – interets	16
3.1.8 chapitre 68 – provisions	16
3.1.9 chapitre 67 – charges exceptionnelles	16
3.1.10 synthese –depenses reelles de fonctionnement	17
<b>3.2 Recettes reelles</b>	<b>18</b>
3.2.1 structure 2021	18
3.2.2 synthese des evolutions par chapitre	19
3.2.3 chapitre 70 – produits des services	20
3.2.4 chapitre 73 – fiscalité	21
3.2.5 chapitre 74 – subventions et participations	24
3.2.6 autres chapitres	25
3.2.7 synthese –recettes reelles de fonctionnement	26
<b>3.3 Epargne annuelle</b>	<b>26</b>
<b>4 SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28</b>
<b>4.1 Ressources propres 2021</b>	<b>28</b>
<b>4.2 Réalisations 2021</b>	<b>28</b>
<b>4.3 Quels investissements en 2022</b>	<b>30</b>
4.3.1 autorisation de programme	30
4.3.2 restes à realiser	30
4.3.3 les nouveaux projets	31
<b>5 ENCOURS DE LA DETTE</b>	<b>33</b>
<b>6 CONCLUSION</b>	<b>33</b>

## 1 CONTEXTE NATIONAL

### 1.1 PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES

L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre 2021 et la reprise 2021 est solide.

Dans son bulletin macro-économique de décembre 2021, la banque de France estime ainsi les évolutions à venir.

- ❑ La croissance du PIB atteindrait 6,7 % en 2021 en moyenne annuelle, puis encore 3,6 % en 2022 et 2,2 % en 2023, avant un retour sur un rythme proche du potentiel et nettement plus faible à seulement 1,4 % en 2024.
- ❑ Pour la fin d'année 2021 et le début d'année 2022, deux facteurs viennent temporairement perturber quelque peu la poursuite de cette dynamique :
  - d'une part, les difficultés d'approvisionnement, qui affectent particulièrement certains secteurs comme l'automobile ;
  - d'autre part, la reprise épidémique, avec une cinquième vague mondiale et l'apparition du variant Omicron.
- ❑ Pour autant, l'économie française a démontré au fil des mois sa capacité d'adaptation au contexte de pandémie. Dès lors, le PIB en France continuerait de progresser, à un rythme certes moins élevé au premier trimestre 2022.
- ❑ De 2021 à 2024, la dynamique de l'inflation totale comprendrait deux phases.
  - Avec les tensions sur le prix du pétrole et les contraintes d'offre, qui entraînent de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits manufacturés, l'inflation totale atteindrait un pic au quatrième trimestre 2021, puis baisserait progressivement pour repasser au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. C'est ce que l'on a pu appeler « la bosse de l'inflation ».
  - En 2023-2024, les hausses de prix des produits manufacturés redeviendraient faibles, comme souvent historiquement. Mais la bonne situation du marché du travail et la fermeture de l'écart de production favoriseraient une nette progression des salaires sur la durée et ainsi des hausses plus fortes des prix des services. L'inflation hors énergie et alimentation s'établirait alors sur les deux années autour de 1,7 %, niveau assez nettement au-dessus de celui qui précédait la crise de la Covid et assez comparable au rythme des années 2002-2007. Cette dynamique des prix et des salaires n'entamerait pas la progression du pouvoir d'achat des ménages ni les marges des entreprises, qui s'établiraient sur cette période à un niveau comparable à celui d'avant-crise Covid.
  - L'incertitude qui entoure cette prévision d'inflation reste élevée. À court terme, le pic d'inflation pourrait se prolonger si les tensions actuellement observées sur les prix des intrants dans la production duraient plus longtemps que prévu ou si les prix de

l'énergie augmentaient à nouveau. À moyen terme, la trajectoire de l'inflation dépendra de la transmission des hausses de prix aux salaires, et réciproquement.

**Source PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES établies en décembre 2021 par la Banque de France**

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>PIB réel</b>	1,8	-8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
<b>IPCH</b>	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	-8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

En synthèse, à l'horizon 2024 :

- Après un rebond exceptionnellement fort sur les trois premiers trimestres de 2021, l'activité économique en France progresserait à un rythme plus modéré fin 2021 et début 2022
- La croissance du PIB s'établirait à 6,7 % en 2021, 3,6 % en 2022, 2,2 % en 2023 et 1,4 % en 2024.
- Après un pic vers 3,5 % fin 2021 liée à la forte contribution de sa composante énergétique, l'inflation repasserait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. Elle s'établirait à un rythme de 1,5-1,6 % en 2023 et 2024, portée alors par la dynamique retrouvée des prix des services
- Déjà revenu aujourd'hui à son niveau d'avant-crise, le taux de chômage connaîtrait une nouvelle légère décline pour s'établir à 7,7 % en fin d'horizon de prévision
- Les hausses de prix se transmettraient en partie aux salaires, soutenus par ailleurs par la situation favorable sur le marché du travail
- La consommation des ménages serait à court terme temporairement affectée par les contraintes d'offre et la situation épidémique, mais elle serait ensuite soutenue par des revenus dynamiques
- Avec un taux de marge stabilisé et grâce aux mesures de soutien public, les entreprises maintiendraient leur effort d'investissement à un niveau élevé

Cette dernière projection macro-économique de la Banque de France réalisée en décembre 2021 demeure sujette à de nombreux facteurs d'incertitude, tant sanitaires que macroéconomiques.

## 1.2 LOI DE FINANCES 2022

Les **principales** mesures de la loi de finances 2022 sont les suivantes

▪ **Revalorisation forfaitaire des bases locales**

Seule la fiscalité locale reste une recette dynamique dans les budgets communaux. Or en 2022, la revalorisation forfaitaire des bases 2022 (habitation, terrain, locaux industriels) sera de 3.4%, soit l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2021.

▪ **Dotation Globale de Fonctionnement.**

La progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF avec une concentration sur les seuls contributeurs dont le potentiel financier est supérieur à 85% du potentiel financier moyen (contre 75% antérieurement). Cela va augmenter d'autant l'écrêtement de la DGF des communes restant contributrices, à l'instar de notre commune. A contrario, chaque enveloppe nationale de chaque dotation de solidarité (rurale et urbaine) progresse de 95M€.

▪ **Réforme des modalités de calcul du potentiel fiscal et financier**

La Loi de Finances pour 2022 élargit le périmètre des ressources prises en compte pour mesurer le potentiel fiscal et financier des communes. Elle ajoute des recettes jusqu'alors exclues dans le but d'améliorer la capacité du potentiel à refléter la richesse mobilisable des communes. Les produits communaux suivants vont ainsi être intégrés :

- Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (droits de mutation)
- Taxe sur la publicité extérieure
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Taxe sur les pylônes
- Taxe sur les installations nucléaires.

*Le potentiel fiscal et financier est un critère d'attribution des dotations de solidarité et de calcul de la participation ou du reversement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).*

*Nous ne disposons d'aucune simulation de l'impact de cette réforme. Toutefois, notre niveau élevé de droits de mutation (pour mémoire, 952K€ en 2021) va vraisemblablement générer une hausse de notre potentiel fiscal et va s'impacter à terme sur les recettes suivantes 1) la dotation de solidarité rurale 2) le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 3) la DGF via l'écrêtement.*

▪ **Réforme des modalités de calcul de l'effort fiscal**

Dans sa logique actuelle, l'effort fiscal vise à mesurer la pression fiscale supportée par les ménages sur le territoire de la commune. La mesure de cette pression fiscale porte jusqu'à présent sur les taxes et redevances suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, Taxe Additionnelle Foncière sur les Propriétés Non Bâties, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui sont prises en compte à hauteur des produits perçus non seulement par la commune **mais également par les EPCI et syndicats intercommunaux** sur le territoire communal.

Dans la nouvelle logique issue de la Loi de Finances 2022, l'effort fiscal a désormais vocation à mesurer la fiscalité effectivement levée par la commune (au titre de la taxe d'habitation sur

les résidences secondaires, de la TFPB et de la TFPNB), par rapport à la fiscalité qu'elle pourrait lever sur ces trois taxes si elle appliquait les taux moyens d'imposition (potentiel fiscal de la commune sur ces trois taxes, intégrant les modalités de la loi de finances pour 2021 pour tenir compte de la réforme fiscale). Est exclu de ce calcul la fiscalité levée par l'EPCI et les syndicats intercommunaux.

*Pour mémoire, l'effort fiscal intervient dans la répartition de la Dotation nationale de péréquation (DNP), de la Dotation de solidarité rurale (DSR) et de la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Il repose sur le principe qu'une part plus importante de la péréquation doit être dirigée vers des communes mobilisant déjà fortement leurs bases fiscales (ces communes étant caractérisées par un effort fiscal plus élevé) plutôt qu'en direction de communes qui disposent encore de marges fiscales relativement importantes (et caractérisées par un effort fiscal plus faible). L'effort fiscal est également utilisé pour la répartition du FPIC (il s'agit de l'« effort fiscal agrégé », calculé à l'échelle de l'ensemble intercommunal).*

*Nous ne disposons d'aucune simulation de l'impact de cette réforme mais il est vraisemblable que le recentrage du calcul de l'effort fiscal sur les seules taxes communales s'accompagne d'une baisse de l'effort fiscal (notre taux de TFPB est de 0.80 du taux moyen national alors que notre effort fiscal calculé en 2021 était de 0.98).*

▪ **L'impact de la réforme des critères (potentiel financier, fiscal, effort fiscal) sur le calcul des dotations sera lissé de 2023 à 2028**

Le dispositif de réforme des critères, bien qu'entrant en vigueur en 2022, n'aura pas d'impact, en tant que tel, sur les dotations attribuées cette année, car il s'accompagne d'un mécanisme neutralisant totalement les effets de la réforme pour le calcul des dotations en 2022 (seules les évolutions non liées à la réforme, résultant par exemple de variations de bases fiscales ou de ressources entrant dans le calcul des critères, feront le cas échéant évoluer le niveau des critères pour les communes et EPCI concernés).

Les conséquences de la réforme des critères sur les dotations se déploieront de manière progressive entre 2023 et 2028.

▪ **Les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sont maintenues à leur niveau 2021 donc 2,103 Md€ en 2022 :**

Le projet de loi de finances pour 2022 s'inscrit dans la continuité de la loi de finances 2021 s'agissant de la DETR, de la DSIL soit 2.103 Mds d'autorisations 2022 :

- 1,046 M€ pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 907 M€ pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) répartie entre :
  - 570M€ pour la DSIL « classique »
  - et 337M€ fléchés sur les opérations prévues dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE);
- 150 M€ pour la Dotation Politique de la Ville (DPV).
- Rappel: la dotation de rénovation thermique des bâtiments publics, de 650 M€ pour le bloc communal.

## 2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans une dynamique :

- de retour à la normale du fonctionnement de nos services et des actions assurées par la commune
- d'inflation subie sur notre budget (électricité, travaux, ...).

Pour autant, notre volonté est de poursuivre notre action sans augmenter le taux de taxe foncière, avec l'objectif de maintenir une situation financière saine de notre commune.

Notre action tend à :

- En fonctionnement
  - Budgéter au titre de 2022 les crédits permettant une activité complète des services au contraire de 2021 où nos dépenses ont connu une baisse significative du fait des mesures liées à la crise sanitaires ;
  - Maitriser l'évolution de nos charges à caractère général et de gestion courante afin de conserver des marges de manœuvre ;
  - Etablir un budget avec une année de fonctionnement quasiment normale du casino jeu ;
  - En dépit de la progression de nos charges, maintenir les taux d'impositions directes. La commune conserve la taxe sur le foncier bâti et non bâti et fait le choix de ne pas faire évoluer ces taux ;
- En investissement
  - Finaliser le programme d'équipement engagé en 2021 (nouveau complexe sportif, vidéo-surveillance) ;
  - Budgéter les investissements prioritaires en 2022 tels que le renforcement de la télésurveillance sur le territoire communal, le confortement de la falaise, l'accessibilité de nos bâtiments, les travaux sur l'hôtel de ville, le fonds de concours à la métropole au titre de la performance énergétique, les acquisitions de biens meubles nécessaires au fonctionnement de nos services, ...
  - Budgéter le démarrage du programme du « Pôle Sénior » ;
  - Ne pas souscrire en 2022 un emprunt. La commune se désendettera donc de 82K€ en 2022 (remboursement 2022 du capital de la dette).

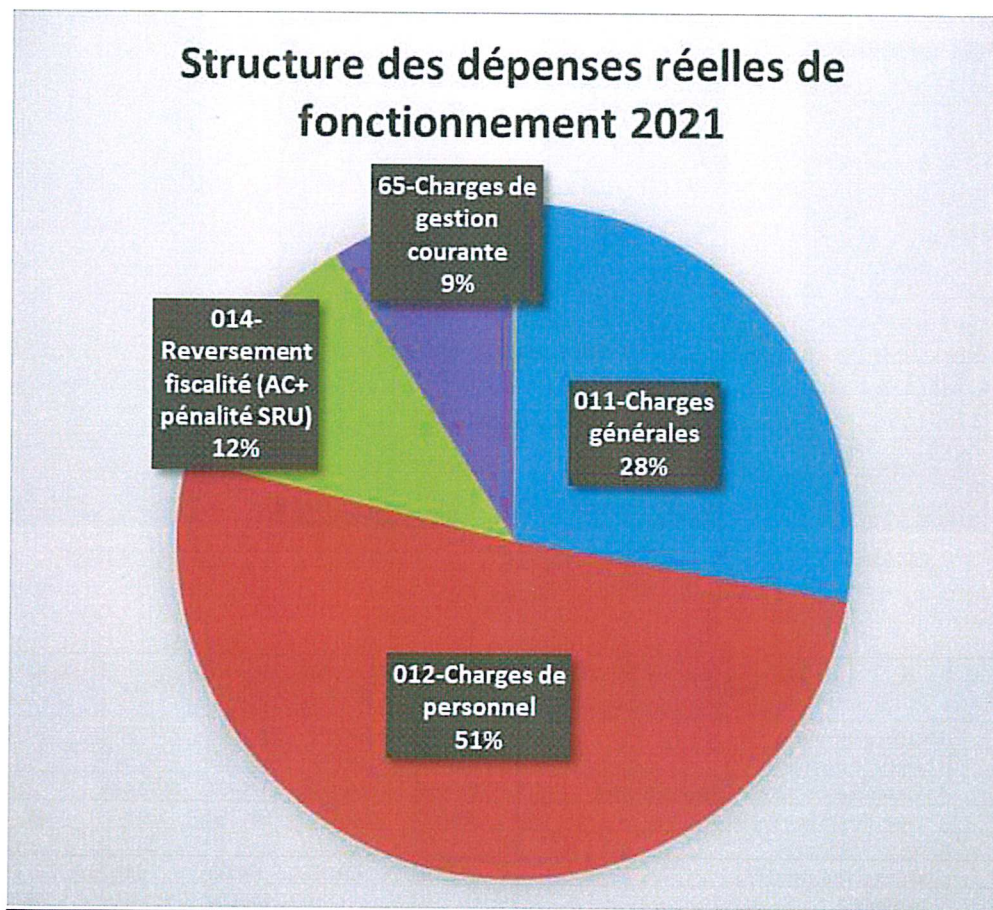


### 3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 3.1 DEPENSES REELLES

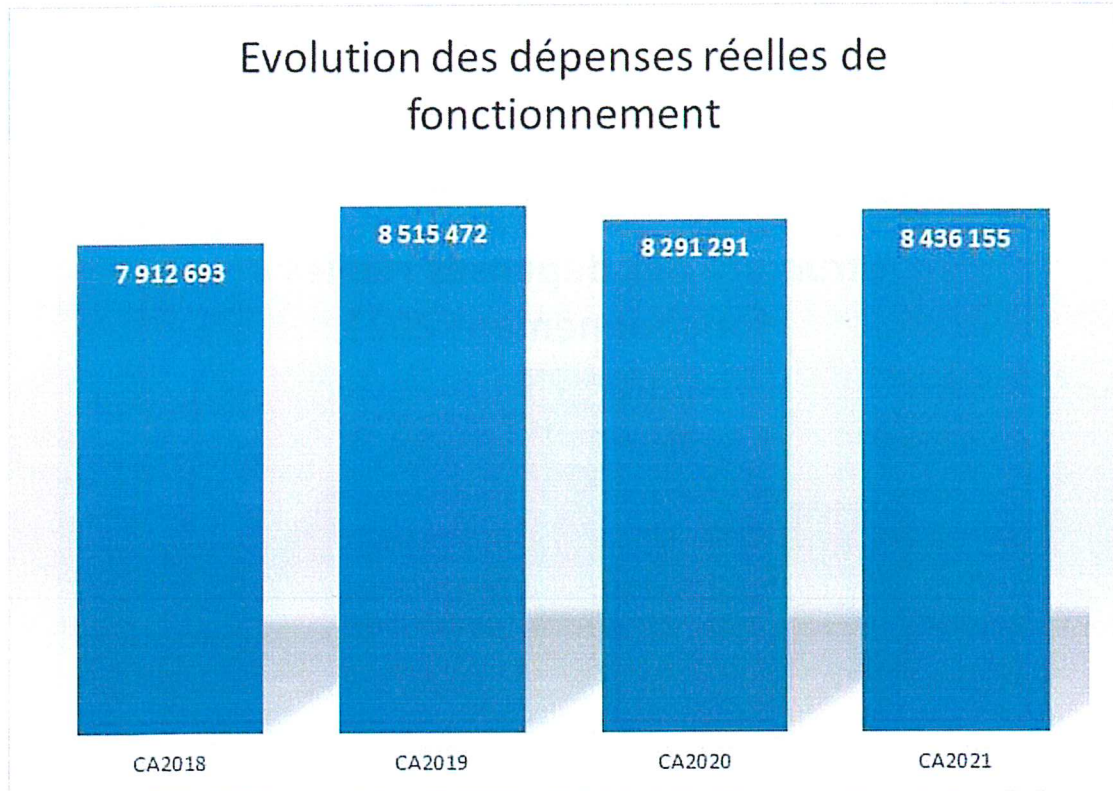
##### 3.1.1 STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau suivant détaille la composition de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2021.



### 3.1.2 SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS PAR CHAPITRE

En 2021, l'amélioration des conditions sanitaires et la reprise d'activité de nos services conduit à une hausse de 2% de nos dépenses réelles de fonctionnement.



Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021-CA2020	%
011	Charges générales	2 459 372	2 699 255	2 304 308	2 341 254	36 946	2%
012	Charges de personnel	4 183 631	4 181 843	4 150 283	4 309 647	159 364	4%
014	Reversement fiscalité (AC+ pénalité SRU)	379 295	836 410	975 337	1 022 428	47 091	5%
65	Charges de gestion courante	876 870	772 881	674 150	739 973	65 822	10%
66	Charges financières				13 721	13 721	ns
67	Charges exceptionnelles	13 526	25 083	42 213	9 132	-33 081	-78%
68	Provisions			145 000		-145 000	-100%
022	Dépenses imprévues						
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 912 693</b>	<b>8 515 472</b>	<b>8 291 291</b>	<b>8 436 155</b>	<b>144 864</b>	<b>2%</b>
042	Opérations d'ordre (hors cessions)	354 429	336 611	361 558	387 588	26 031	7%
023	Virement à la section d'investissement						
	<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>8 267 122</b>	<b>8 852 083</b>	<b>8 652 849</b>	<b>8 823 743</b>	<b>170 894</b>	<b>2%</b>
042	Opérations d'ordre de cessions		692 000		8 000	8 000	ns
	<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>8 267 122</b>	<b>9 544 083</b>	<b>8 652 849</b>	<b>8 831 743</b>	<b>178 894</b>	<b>2%</b>

A noter : Pour mémoire, les cessions financent la section d'investissement par le biais d'opérations comptables. Aussi, dans ce tableau, les opérations de cession ont été isolées en fonctionnement pour une meilleure comparaison d'un exercice sur l'autre.

Entre le CA2020 et le CA2021, nos dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 145K€ et cette hausse se décompose ainsi :

- +37K€ de charges à caractère général (2%) ;
- 159K€ de charges de personnel (+4%) ;
- +47K€ de hausse de l'attribution de compensation versée à la Métropole Aix Marseille Provence suite au transfert de compétences de l'Eclairage Public ;
- +66K€ des autres charges de gestion courante consécutive à 131K€ de hausse des participations aux crèches du sud (impact post confinement) partiellement compensée par une baisse exceptionnelle de la subvention au CCAS (-67K€) ;
- +13K€ d'intérêts de l'emprunt 2020 ;
- -178K€ de charges exceptionnelles et provisions.

### 3.1.3 CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
011	Charges générales	2 459 372	2 699 255	2 304 308	2 341 254	36 946	2%

En 2021, nous avons maîtrisé l'évolution de nos charges à caractère général à 37K€, soit 2%. Cette évolution est inférieure à l'inflation 2021 (3.4% d'IPCH fin novembre 2021).

Au-delà de cette maîtrise globale, les évolutions suivantes significatives sont à noter de 2020 à 2021 :

- +141K€ du poste des fêtes et cérémonies. En 2020, la plupart des manifestations ont été annulées. En 2021, le programme des festivités s'est adapté aux exigences édictées par la crise sanitaire. L'accent a été porté sur les animations estivales, le festival de la BD et les fêtes de fin d'année avec des animations en extérieur ;
- -196K€ d'entretien du patrimoine après une année 2020 de gros entretien (711K€), nous sommes revenus en 2021 à un niveau de dépenses d'entretien courant (515K€). **Ce niveau est maintenu sur 2022 ;**
- -45K€ de produits de traitement après une année 2020 où la commune a dû procéder à l'acquisition de masques et équipements de protection (compte 60624) ;
- +31K€ de consommations d'eau consécutives à des fuites aujourd'hui solutionnées ;
- +14K€ de location de camion-benne pour évacuer les déchets des plages, dépense auparavant assumée par la métropole.

#### Orientations 2022 :

Concernant le chapitre 011-charges à caractère général, les orientations 2022 intègrent l'évolution de nos charges consécutive à 1) l'inflation, 2) le retour escompté en année de fonctionnement normale (post crise sanitaire) et 3) les charges induites par les équipements nouveaux

- 1) La principale charge impactée par une forte inflation est la consommation d'électricité. Une première estimation de notre facture d'électricité 2022 s'établit à 407K€ annuels soit une hausse de +120K€ (+42%). Cette estimation reste à affiner et pourrait s'avérer supérieure (estimation pessimiste à 450K€) ;
- 2) D'autres charges progressent du fait de la reprise d'une activité normale de nos services (sans baisse d'occupation liée à la crise sanitaire ou surcroît d'entretien sur des sites sensibles comme les écoles ou le Centre de vaccination) : les charges de nettoyage (+19K€, soit +13%), les manifestations et réceptions (+11K€), l'accueil de la petite enfance au CLSH Pierre Pene (+31K€) ;
- 3) Enfin nous envisageons en 2022, des charges nouvelles telles que

- +21K€ de maintenance d'équipements nouveaux (équipements du nouveau complexe sportif)
- +15K€ de frais de télécommunication du fait de l'extension du débit VPN en termes de bâtiments équipés et de débits souscrits. Dans un souci de maîtrise de ses coûts de fonctionnement, la commune a choisi depuis 2018 d'installer un système de téléphonie sur Internet Protocole. En 2022 de nouveaux bâtiments vont être connectés au serveur de l'Hôtel de Ville : Office du Tourisme et nouveau Complexe Sportif. De plus des bâtiments distants de l'Hôtel de Ville vont bénéficier d'une augmentation du débit VPN, passant de 4Mo à 30Mo. Il s'agit du Théâtre de verdure (CCAS, Bibliothèque, école de musique, foyer restaurant), des Ecoles (Primaire et maternelle), du CTM

De ce fait, les charges à caractère général envisagées au stade du ROB2022 s'établissent à 2 573K€.

### 3.1.4 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
012	Charges de personnel	4 183 631	4 181 843	4 150 283	4 309 647	159 364	4%

En 2021, la masse salariale a progressé par rapport à 2020 de 159K€ en raison de :

- la création du Centre de Vaccination de la Côte Bleue sur le territoire de la commune de Carry-le-Rouet. Ces dépenses ont été compensées, en partie, par les aides financières de l'Agence Régionale de Santé et les participations des 3 autres communes de la Côte Bleue, le Rove, Ensuès-la-Redonne et Sausset-les-Pins ;
- la reprise anticipée au 01/06/2021 d'un agent qui était en disponibilité
- des avancements de grade des agents, l'organisation des élections départementales et régionales, l'entretien des plages, en lieu et place de la Métropole, pour la saison estivale (recours aux emplois saisonniers).

#### Orientations 2022 :

En 2022, les crédits du chapitre 012-charges de personnel sont estimés à 4 521K€. Cette enveloppe intègre :

- le maintien du centre de vaccination de la côte bleue sur le territoire de la commune de Carry-Le-Rouet ;
- L'indemnité inflation d'un montant de 100 €/agent pour les agents percevant une rémunération moyenne inférieure à 2000 €net par mois. Environ 70 agents sont concernés (montant total 7 000€). Cette somme sera intégralement compensée par L'Etat ;
- L'organisation de quatre tours de scrutins pour l'élection Présidentielle et les élections législatives en 2022 ;
- Le financement d'indemnités de rupture conventionnelle pour des agents de la collectivité.

**3.1.5 CHAPITRE 014 - REVERSEMENT DE FISCALITE**

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
014	Reversement fiscalité (AC+ pénalité SRU)	379 295	836 410	975 337	1 022 428	47 091	5%

Détaillés comme suit :

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
739115.	Reversement loi SRU		379 458	395 075	406 025	10 950	3%
7391172.	Dégrèvement TH logements vacants	4 316	2 310	4 536	3 481	-1 055	-23%
739211.	Attribution de compensation	355 749	405 749	546 116	594 521	48 405	9%
739223.	Fonds de péréquation ressources communales Fi	11 193	15 521	19 616	18 401	-1 215	-6%
7398.	Autres reversement		27 510				
7489.	Autres reversement	8 037	5 862	9 994		-9 994	-100%
<b>Total 014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>379 295</b>	<b>836 410</b>	<b>975 337</b>	<b>1 022 428</b>	<b>47 091</b>	<b>5%</b>

Le chapitre des atténuations de produits comprend deux principales charges dont le montant s'impose à notre commune :

- La pénalité pour insuffisance de logements sociaux (406K€ en 2021)

Les pénalités liées à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain pour carence en logements sociaux ont été réintroduites en 2019 à hauteur de 379 458 €. Avant 2019, elles étaient suspendues, par arrêté préfectoral, en regard des opérations d'aménagement en logements sociaux réalisées par la commune, dans les années antérieures.

La pénalité dite SRU due au titre d'une insuffisance de logements sociaux est plafonnée à 5% de nos dépenses réelles de fonctionnement de l'avant dernière année. Les dépenses réelles de fonctionnement ayant progressé de 2018 et 2019, la pénalité 2021 est par conséquent supérieure à celle 2020 (11K€).

- L'attribution de compensation représente le coût net historique des compétences transférées par la commune à la métropole (=dépenses transférées – recettes transférées) soit 594K€ en 2021. Elle a progressé en 2021 de 48K€ au regard de 2020 en raison des évolutions suivantes :
  - l'entrée en vigueur de la convention de performance énergétique s'accompagnant d'une charge nouvelle de 115K€.
  - de la fin du paiement en 2021 des 67K€ d'attribution de compensation exceptionnelle au titre des travaux Bocoumajour.

**Orientations 2022 :** estimation 2022 du chapitre 014-atténuations de produits à 903K€ décomposé en :

- 406K€ de pénalité SRU,
- 479K€ d'attribution de compensation. Au stade du ROB2022 et du budget primitif 2022, nous ne pouvons envisager que le montant d'attribution « clecté » par la métropole en décembre soit 479K€. Après la CLECT 2022 qui actera de l'augmentation de l'Attribution de compensation pour financer le contrat de performance énergétique, ce montant sera majoré en 2022 lors d'une décision modificative. Nous estimons actuellement cette révision à + 162K€. Une réserve de crédits au moins équivalente sera positionnée en charges imprévues au BP2022.

## 3.1.6 CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
65	Charges de gestion courante	876 870	772 881	674 150	739 973	65 822	10%

Détaillés comme suit :

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
653.	Indemnités des élus et charges	111 562	102 278	120 328	141 274	20 946	17%
654.	Admissions non valeurs	4 740	0	6 000	1 150	-4 850	-81%
65548.	Autres contributions	13 981	14 150	14 150	11 899	-2 251	-16%
6558.	Crèche du sud	343 458	316 649	212 221	343 500	131 279	62%
657362.	Subv CCAS	166 600	183 500	180 000	113 000	-67 000	-37%
657363.	Subv Office tourisme	80 879					
6574.	Subv Associations	155 650	155 940	141 450	128 450	-13 000	-9%
<b>Total 65.</b>	<b>Charges courantes</b>	<b>876 870</b>	<b>772 881</b>	<b>674 150</b>	<b>739 973</b>	<b>65 822</b>	<b>10%</b>

En 2021, les charges de gestion courante augmentent de 66K€ au regard de 2020. Les principales évolutions sont les suivantes:

- +131K€ de contribution versée à la crèche du SUD suite à la hausse de fréquentation consécutive à la fin du confinement ;
- -67K€ de subventions au CCAS.

#### Orientations 2022 : budget 2022 de 598K€.

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB2022	%
653.	Indemnités des élus et charges	111 562	102 278	120 328	141 274	145 100	3%
654.	Admissions non valeurs	4 740	0	6 000	1 150	10 000 ns	
65548.	Autres contributions	13 981	14 150	14 150	11 899	15 950	34%
6558.	Crèche du sud	343 458	316 649	212 221	343 500	185 330	-46%
657362.	Subv CCAS	166 600	183 500	180 000	113 000	113 000	0%
657363.	Subv Office tourisme	80 879					
6574.	Subv Associations	155 650	155 940	141 450	128 450	128 000	0%
<b>Total 65.</b>	<b>Charges courantes</b>	<b>876 870</b>	<b>772 881</b>	<b>674 150</b>	<b>739 973</b>	<b>597 380</b>	<b>-19%</b>

Le budget 2022 diminue de près de 142K€ au regard du CA2021, principalement sur le poste des participations aux Crèches du sud qui vont désormais percevoir la participation CAF jusqu'alors encaissée par la commune.

En effet, jusqu'en fin 2021, la participation communale au fonctionnement de cette structure intégrait le principe du versement par la CAF à la commune, de la subvention (PSEJ : prestation de service enfance jeunesse) liée à notre CEJ (contrat enfance jeunesse).

La dépense de participation aux Crèches du Sud s'élevait en 2021 à 341 000 € pour une recette de subvention de 158 170 € versée par la CAF. Le dispositif CEJ a pris fin en 2021 ; il est remplacé par une convention de territoire globale (CTG) qui sera signée en février 2022 entre la CAF et les communes de Carry, Sausset, le Rove, Ensus et Châteauneuf.

A compter de 2022 et de la convention de CTG, la Caf versera directement le montant de la PSEJ à la structure Crèche du Sud sous la forme d'un bonus territoire.

Il en résultera de fait pour la collectivité une baisse parallèle de ses dépenses et de ses recettes. Ces montants ne sont actuellement pas encore déterminés puisque le contrat n'est pas signé. La participation nouvelle de la CAF étant estimée à 158 170 € sur les bases de l'existant, la prévision budgétaire 2022 a ainsi été établie sur une baisse de la participation communale (déduction faite

du montant de la subvention CAF) à 182 830 €. Il conviendra d'engager avec les créanciers du fait des négociations dans ce sens. Le montant des recettes versées à la commune sera amputé des 158 170€ attribués directement par la CAF au prestataire. Seules subsisteront au titre de l'exercice 2022, 43 800 € de participations CAF.

### 3.1.7 CHAPITRE 66 – INTERETS

Chapitre	Libellé	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
66	Charges financières					13 721	13 721	ns

Encaissement en 2021 du prêt de 2.2M€ contracté en 2020. Paiement pour la première année en 2021 de 14K€ d'intérêts à ce titre.

**Orientations 2022 :** Stabilité à 13K€ des charges financières.

### 3.1.8 CHAPITRE 68 – PROVISIONS

Chapitre	Libellé	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
68	Provisions				145 000		-145 000	-100%

145 000€ de provisions ont été réalisées en 2020 au titre de contentieux sociaux en cours. Dans l'attente du jugement définitif, cette provision est maintenue.

Pas de provision en 2021.

**Orientations 2022 :** pas de nouvelle provision.

### 3.1.9 CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Chapitre	Libellé	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
67	Charges exceptionnelles	5 458	13 526	25 083	42 213	9 132	-33 081	-78%

En 2021, les charges exceptionnelles ont été moindres de 33K€ à leur niveau 2020 : 9K€.

**Orientations 2022 :** 77K€ de charges exceptionnelles notamment au titre d'indemnités éventuelles sur des contentieux n'ayant pas été jugés.



## 3.1.10 SYNTHÈSE – DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

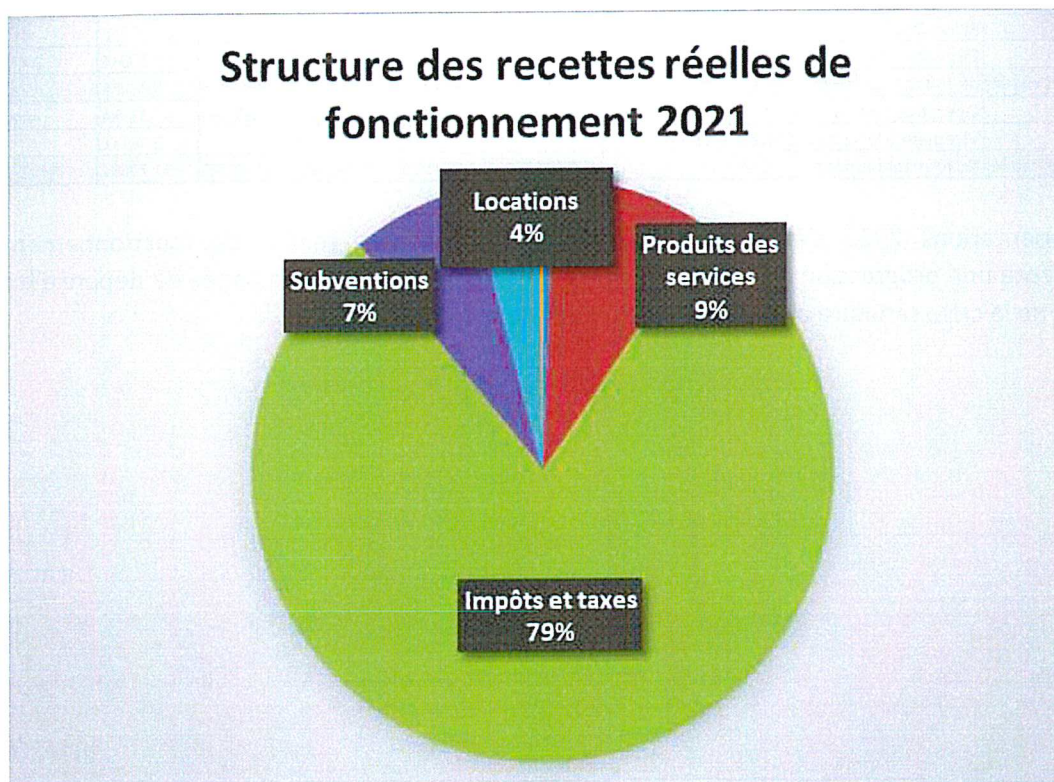
Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB 2022	DOB2022 - CA2021	%
011	Charges générales	2 459 372	2 699 255	2 304 308	2 341 254	2 573K€	232K€	10%
012	Charges de personnel	4 183 631	4 181 843	4 150 283	4 309 647	4 521K€	212K€	5%
014	Reversement fiscalité (AC+ pénalité SRU)	379 295	836 410	975 337	1 022 428	903K€	-119K€	-12%
65	Charges de gestion courante	876 870	772 881	674 150	739 973	598K€	-142K€	-19%
66	Charges financières				13 721	13K€	-1K€	-5%
67	Charges exceptionnelles	13 526	25 083	42 213	9 132	77K€	68K€	ns
68	Provisions			145 000				
022	Dépenses imprévues					200K€	200K€	
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 912 693</b>	<b>8 515 472</b>	<b>8 291 291</b>	<b>8 436 155</b>	<b>8 886K€</b>	<b>450K€</b>	<b>5%</b>
042	Opérations d'ordre (hors cessions)	354 429	336 611	361 558	387 588	339K€	-48K€	-12%
023	Virement à la section d'investissement					2 481K€		
	<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>8 267 122</b>	<b>8 852 083</b>	<b>8 652 849</b>	<b>8 823 743</b>	<b>11 706K€</b>		

Nos orientations 2022 s'établissent à 8 886K€ de dépenses réelles de fonctionnement. Cela représente une progression de 450K€ au regard du CA2021 qui était une année de dépense tronquée du fait de la crise sanitaire et de l'arrêt consécutif de certaines activités.

## 3.2 RECETTES REELLES

### 3.2.1 STRUCTURE 2021

Le graphique suivant illustre la décomposition de nos recettes réelles de fonctionnement. On peut y constater que l'équilibre budgétaire du budget communal de la ville de Carry le Rouet est assuré à 79% par la fiscalité (impôts directs, produits des jeux, droits de mutation principalement).



### 3.2.2 SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS PAR CHAPITRE

Tandis que les charges réelles de fonctionnement communales augmentaient de 145K€ entre 2020 et 2021, les recettes réelles annuelles de fonctionnement diminuaient quant à elles de 872K€. Cette évolution se décompose ainsi :

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
013	Atténuations de charges	41 513	40 776	53 437	48 539	-4 899	-9%
70	Produits des services	817 588	735 020	718 335	742 519	24 184	3%
73	Impôts et taxes	6 753 367	7 598 463	6 891 840	6 621 506	-270 334	-4%
74	Subventions	785 186	864 684	970 040	564 802	-405 238	-42%
75	Locations	202 885	240 246	283 092	321 746	38 653	14%
77	Recettes exceptionnelles (hors cession 775)	18 222	28 355	267 338	13 375	-253 963	-95%
<b>Recettes réelles</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>8 618 761</b>	<b>9 507 544</b>	<b>9 184 082</b>	<b>8 312 487</b>	<b>-871 595</b>	<b>-9%</b>
042	Opérations d'ordre	3 362		13 224	15 786	2 562	19%
<b>Total recettes</b>	<b>de fonctionnement de l'exercice hors cessions</b>	<b>8 622 123</b>	<b>9 507 544</b>	<b>9 197 306</b>	<b>8 328 273</b>	<b>-869 033</b>	<b>-9%</b>
002	Résultat reporté	3 319 638	3 025 177	3 680 638	4 119 123	438 486	12%
<b>Total recettes</b>	<b>de fonctionnement hors cessions</b>	<b>11 941 762</b>	<b>12 532 721</b>	<b>12 877 943</b>	<b>12 447 396</b>	<b>-430 548</b>	<b>-3%</b>
77	Recettes exceptionnelles (cessions 775)		692 000		8 000	8 000	ns
<b>Total recettes</b>	<b>de fonctionnement y compris cessions</b>	<b>11 941 762</b>	<b>13 224 721</b>	<b>12 877 943</b>	<b>12 455 396</b>	<b>-422 548</b>	<b>-3%</b>

La chute de nos recettes en 2021 tient principalement à la fermeture du casino pendant la crise sanitaire avec une perte de produits des jeux 2021 de 608K€. Cette baisse minorée des autres variations de nos recettes fiscales et domaniales a donné lieu à un acompte de compensation de l'Etat provisoire de 90K€ en 2021.

Certaines autres recettes ont également baissé indépendamment de la crise COVID en 2021. Il s'agit des dotations et subventions en baisse de 405K€ en 2021 au regard de 2020 en raison des principaux évènements suivants :

- Une baisse artificielle de 98K€ correspondant au transfert des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation du chapitre 74-dotations vers le chapitre 73-impôts et taxes,
- La DGF communale a connu en 2021 une nouvelle baisse de 74K€ (écrêtement et variation population),
- La baisse des compensations de l'Etat à la perte de recettes (-210K€ entre l'aide perçue en 2020 et l'acompte 2021)
- Ainsi qu'à une baisse de 120K€ des participations de la CAF.

A contrario, la commune a encaissé en 2021 une recette nouvelle correspondant à des participations des communes voisines et de l'ARS au centre de vaccination (72K€).

### 3.2.3 CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
70	Produits des services	817 588	735 020	718 335	742 519	24 184	3%

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
70311.	Concessions cimetière	12 690	11 333	8 633	53 965	45 332	525%
70321.	Droits sur la voie publique	9 794	31 343	22 682	69 520	46 838	207%
70388.	Autres redevances du domaine	38 142	63 195	44 776	44 016	-760	-2%
7062	Redevances et droits des services à caractère cu	83 073	78 922	69 149	70 770	1 621	2%
7066	Redevances et droits des services à caractère sc	155 384	96 385			0	
7067	Redevances et droits des services périscolaires €	124 991	97 746	42 133	50 795	8 662	21%
708x	Refacturation aux budgets annexes et CCAS	152 625	141 241	114 712	99 164	-15 548	-14%
708x	Refacturation à la métropole	236 720	210 151	412 762	347 039	-65 723	-16%
708x	Refacturation aux autres	4 171	4 703	3 488	7 250	3 762	108%
<b>Total 70</b>	<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>817 588</b>	<b>735 020</b>	<b>718 335</b>	<b>742 519</b>	<b>24 184</b>	<b>3%</b>

La relative constance (+24K€) des recettes de produits des services titrées en 2020 et 2021 masque deux principales évolutions contraires suivantes :

- +92K€ de concessions cimetière (suite aux travaux d'extension du cimetière et aux nouvelles concessions titrées) et de redevances du domaine public (en 2021, de nouvelles occupations ont été accordées, notamment La Grande Roue, le marché estival nocturne, le petit train touristique) ;
- -66K€ de refacturation de charges à la métropole (comptes 70846 et 70876) essentiellement au titre de la compétence éclairage public. Actuellement, dans le cadre de conventions, la commune continue d'acquitter certaines dépenses dont de personnel au titre de compétences récemment transférées à la métropole. Ces dépenses sont retracées dans les charges de fonctionnement communales et sont refacturées à la métropole (chapitre 70).

[Orientations 2022 : stabilisation relative des produits des services 2022 au regard du titré 2021, soit 741K€.](#)

## 3.2.4 CHAPITRE 73 – FISCALITE

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
73	Impôts et taxes	6 753 367	7 598 463	6 891 840	6 621 506	-270 334	-4%

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
73111	Impôts et taxes, TF et TH	3 334 323	3 431 826	3 455 749	3 633 958	178 209	5%
7318	Autres	5 489	8 418	5 530	16 697	11 167	202%
73223.	Fonds de péréquation des ressources communal	81 476	82 335	79 019	81 431	2 412	3%
7336.	Droits de place	60 582	61 520	54 717	25 114	-29 604	-54%
7338.	Autres taxes	51 750	53 910	34 635	41 042	6 407	18%
7343.	Taxe sur les pylônes électriques	14 190	14 550	15 240	15 588	348	2%
7351.	Taxe sur la consommation finale d'électricité	215 148	212 161	205 418	204 679	-739	0%
7362.	Taxes de séjour	118 508	302 610	221 568	231 310	9 742	4%
7364.	Prélèvement sur les produits des jeux	2 318 071	2 713 281	2 026 812	1 419 275	-607 537	-30%
7381.	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à l	553 831	717 851	793 152	952 414	159 262	20%
<b>Total 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 753 367</b>	<b>7 598 463</b>	<b>6 891 840</b>	<b>6 621 506</b>	<b>-270 334</b>	<b>-4%</b>

## 3.2.4.1 LA FISCALITE DIRECTE (COMPTES 73111)

3.2.4.2 LA PREMIERE RECETTE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL = UNE RECETTE  
2021 DE 3 634K€

Produit	CA2020	CA2021
Taxe Habitation résidences principales	1 346 393	
Taxe Habitation résidences secondaires	262 090	288 130
Logements vacants	22 851	19 287
Foncier bâti	1 810 888	3 739 732
Foncier non bâti	10 673	11 621
Compensation des exo par l'Etat	102 876	4 596
Marge prudence		
Ecart entre état fiscal et réalisé	2 854	1 475
<b>Total</b>	<b>3 558 625</b>	<b>4 064 841</b>

Application du coefficient correcteur nc -426 287

Produit	CA2020	CA2021
Impositions directes	3 455 749	3 633 958
Compensations exonérations (R7483)	102 876	4 596
<b>Produit fiscal</b>	<b>3 558 625</b>	<b>3 638 554</b>

3.2.4.3 NOTRE COMMUNE APPLIQUE DES TAUX RELATIVEMENT MOINS ELEVES QUE LA  
MOYENNE

Le tableau suivant illustre le fait que les taux appliqués à Carry le Rouet sont nettement inférieurs aux taux moyens 2020. En 2021, le taux communal s'entend après intégration du taux départemental.

	Carry le Rouet 2021	Moyenne nationale 2020	Moyenne départementale 2020
Foncier bâti	29,45%	36,67%	41,59%
Foncier non bâti	20,05%	49,79%	43,62%

Cette politique de taux relativement moins élevés que la moyenne, s'est accentuée entre 2016 et 2019, où notre commune a progressivement diminué les taux d'imposition des 3 taxes communales.

Taux %	2016	2017	2018	2019	2020	2019-2016
Habitation	9,25	9,20	9,15	9,10		-1,62%
Logements vacants	9,25	9,20	9,15	9,10	9,10	-1,62%
Foncier bâti	14,61	14,54	14,47	14,40	14,40	-1,44%
Foncier non bâti	20,35	20,25	20,15	20,05	20,05	-1,47%

### 3.2.4.4 AU CA 2021, SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

En 2020, la commune ne disposait déjà plus de son pouvoir de vote de taux sur la taxe habitation. Au titre de l'ancienne taxe d'habitation, seuls subsistent dans le budget communal, avec un taux figé :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuant à être perçue par la commune, résidences secondaires représentant 24% du parc de logement communal selon l'INSEE.
- La taxe sur les logements vacants.
- Le taux d'imposition de ces deux impôts est figé en 2021 et 2022. A compter de 2023, les communes devraient recouvrer leur liberté de fixation des taux sur les taxes sur les résidences secondaires et les logements vacants.

### 3.2.4.5 AU CA 2021, EN COMPENSATION, INTEGRATION DU TAUX DEPARTEMENTAL DE TAXE SUR LE FONCIER BATI

En compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à compter de 2021, la commune bénéficie du transfert du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti. La réforme est neutre financièrement grâce à l'application d'un coefficient correcteur au produit de taxe sur le foncier bâti reçu afin que produits fiscaux avant et après réforme soit similaires.

Ce coefficient correcteur a consisté en 2021 à reverser à l'Etat, 430K€ de produits fiscaux dans la mesure où, le transfert de taxe foncière département excède la perte de taxe d'habitation.

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021										
3 728 583	+	301 926	+	4 596	+	0	+	- 430 735	=	3 604 370
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTF		Versement FNGIR		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

### 3.2.4.6 EN SYNTHESE, QUELLES DECISIONS POSSIBLES ET QUAND EN MATIERE D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE

En 2022, les communes disposent du pouvoir de vote de taux sur le foncier bâti (dans les limites fixées par la loi). Depuis 2021, le nouveau taux communal de taxe sur le foncier bâti de Carry est de 29.45% (communal = 14.40% + départemental = 15.05%).

L'exonération de foncier bâti pendant les 2 premières années est généralisée. Cette exonération est devenue automatique mais le 27 mai 2021, la commune a délibéré pour limiter à 40% le pourcentage d'exonération pour l'imposition 2022.

### 3.2.4.7 ORIENTATIONS ROB 2022

En 2022, la commune n'augmentera pas ses taux de taxe foncière. Nos prévisions budgétaires 2022 intègrent la revalorisation forfaitaire des bases de 3.4% avec une marge de prudence. Ces estimations seront affinées à réception de l'état fiscal MI1259 qui doit nous être notifié en mars 2022.

Produit	CA2020	CA2021	BP2022
Impositions directes	3 455 749	3 633 958	3 750 000
Compensations exonérations (R7483)	102 876	4 596	4 596
<b>Produit fiscal</b>	<b>3 558 625</b>	<b>3 638 554</b>	<b>3 754 596</b>

### 3.2.4.8 PRODUIT DES JEUX (COMPTE 7364)

Comme dit en introduction de la partie, nos produits des jeux ont subi de plein fouet la crise sanitaire et baissent de 608K€ entre 2020 et 2021, baisse qui s'ajoute à celle connue entre 2019 et 2020 d'un montant de 686K€. Ainsi, en 2021, au regard d'une année pleine de fonctionnement avant crise sanitaire, nous avons perdu 1 294K€ de produits des jeux.

Cette chute tient aux périodes de fermeture du casino liées aux confinements, couvre-feux et autres mesures encadrant le fonctionnement du casino.

Les reversements de produits des jeux du casino sont comptabilisés deux mois après leur perception par la société du casino. A titre d'exemple, les recettes à percevoir par la commune au titre des jeux de novembre d'un exercice sont titrées et comptabilisées en janvier de l'exercice suivant. Par conséquent, l'impact du premier confinement a été comptabilisé en 2020. A contrario, l'impact de la seconde fermeture administrative effective du 19 octobre 2020 jusqu'au 19 mai 2021 a été comptabilisée sur l'exercice 2021. L'activité du casino n'a pas retrouvé son plein niveau à compter de sa réouverture puisqu'il a ensuite subi les mesures suivantes :

- Entre le 19/05/2021 et 16/06/2021 reprise avec fermeture à 20h00.
- Entre le 16/06/2021 et le 01/07/2021 fermeture à 23h00.
- A partir du 01/07/2021 mise en place du passe sanitaire et réouverture normale.

**Orientations 2022 :** Budget envisagé de 2 350K€ soit un retour à des valeurs proches de 2018.

### 3.2.4.9 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS FISCALES 2022

#### Orientations 2022 :

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB2022	%
731	Impôts et taxes, TF et TH	3 339 812	3 440 244	3 461 279	3 650 655	3 750 000	3%
73223.	Fonds de péréquation des ressources communal	81 476	82 335	79 019	81 431	81 431	0%
7336.	Droits de place	60 582	61 520	54 717	25 114	50 000	99%
7338.	Autres taxes	51 750	53 910	34 635	41 042	80 520	96%
7343.	Taxe sur les pylônes électriques	14 190	14 550	15 240	15 588	15 900	2%
7351.	Taxe sur la consommation finale d'électricité	215 148	212 161	205 418	204 679	210 000	3%
7362.	Taxes de séjour	118 508	302 610	221 568	231 310	220 000	-5%
7364.	Prélèvement sur les produits des jeux	2 318 071	2 713 281	2 026 812	1 419 275	2 350 000	66%
7381.	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à l	553 831	717 851	793 152	952 414	700 000	-27%
<b>Total 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 753 367</b>	<b>7 598 463</b>	<b>6 891 840</b>	<b>6 621 506</b>	<b>7 457 851</b>	<b>13%</b>

En synthèse, au stade du ROB2022, les recettes fiscales 2022 sont envisagées à 7 458K€.

### 3.2.5 CHAPITRE 74 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
741	DGF et DSR	383 068	325 420	272 950	198 462	-74 488	-27%
744.	FCTVA de fonctionnement	19 619	23 542	19 777	30 435	10 658	54%
74718.	Participations Etat (emplois aidés, ...)	20 292	1 672	4 353	3 355	-998	-23%
74748.	Participations communes (centre vaccination)	0	0	0	52 431	52 431	ns
7478.	Participations autres (casino jeux)	140 929	132 641	66 628	100 833	34 205	51%
7483.	Compensation des exonérations par Etat	84 925	92 506	102 876	4 596	-98 280	-96%
748.	Autres (CAF)	136 353	288 904	503 456	174 690	-328 766	-65%
<b>Total 74</b>	<b>Dotations et subventions</b>	<b>785 186</b>	<b>864 684</b>	<b>970 040</b>	<b>564 802</b>	<b>-405 238</b>	<b>-42%</b>

**Compte 741-Dotation forfaitaire :** Depuis 2014, la DGF communale subit des réfections. Pour mémoire, de 2016 à 2021, la contribution au redressement des comptes publics ainsi que l'écrêtement appliqué aux communes présentant des potentiels fiscaux élevés ont généré une baisse de DGF de 381K€. En 2021, cette baisse a été de 75K€, sous le double effet de l'écrêtement et de la baisse de population. En 2022, l'écrêtement est financé par un nombre réduit de communes (relèvement du seuil des communes participant au dispositif de 75% du potentiel fiscal moyen à 85%). L'impact ne peut être estimé précisément. Nous avons par prudence estimé un écrêtement de 75K€ et un impact de la baisse de population de 10K€, ce qui aboutit à une DGF simulée 2022 de 54K€. La DGF devrait nous être notifiée courant mars 2022.

	2021	2022
DGF N-1	215 285	139 135
Ecrêtement	-50 370	-75 555
Baisse population	-25 780	-10 000
<b>DGF N</b>	<b>139 135</b>	<b>53 580</b>

**Compte 74748-Participation communes :** en 2021, les communes voisines ont participé aux charges du centre de vaccination pour 52K€. Cette recette n'est pas reconduite au stade du ROB2022.

**Compte 7478-Participation autres :** en 2021, le casino jeux a versé 78K€ de participation au développement touristique augmentée de 20K€ de remboursement par l'ARS au fonctionnement des charges du centre de vaccination.

**Compte 7488- autres participations.** Ce compte retrace deux recettes distinctes :



☐ **Aide de l'Etat au titre de la perte de recettes suite COVID-19 :**

- en 2020, la commune a bénéficié d'une garantie de recettes de 301 454€ (compte 7488),
- en 2021, la commune n'a perçu qu'un acompte de 30% du montant 2020, soit 90K€ au titre de l'aide de l'Etat pour la perte de recettes 2021. En 2022, nous budgétions le solde de l'aide soit 212K€. Le montant réel de l'aide nous sera notifié courant 2022 et les prévisions budgétaires seront ajustées en conséquence.

- ☐ **Participations de la CAF :** les versements de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse ont été suspendus en attendant la signature de la nouvelle convention de territoire globale (CTG). Seul un acompte de 81K€ a été titré en 2021 au lieu de 202K€ de participations CAF titrées en 2020. Le reste à percevoir au titre de 2021 est estimé à 80K€ et sera budgété en 2022 en sus de la participation CAF au titre de 2021 estimée à 40K€ (le solde étant versé directement aux crèches du Sud).

**Orientations 2022 :** Enveloppe de dotations et participations estimée à 553K€.

Compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB2022	%
741	DGF et DSR	383 068	325 420	272 950	198 462	112 907	-43%
744.	FCTVA de fonctionnement	19 619	23 542	19 777	30 435	15 000	-51%
74718.	Participations Etat (emplois aidés, ...)	20 292	1 672	4 353	3 355	3 500	4%
74748.	Participations communes (centre vaccination)	0	0	0	52 431	0 ns	
7478.	Participations autres (casino jeux)	140 929	132 641	66 628	100 833	81 000	-20%
7483.	Compensation des exonérations par Etat	84 925	92 506	102 876	4 596	4 596	0%
748.	Autres (CAF)	136 353	288 904	503 456	174 690	335 800	92%
<b>Total 74</b>	<b>Dotations et subventions</b>	<b>785 186</b>	<b>864 684</b>	<b>970 040</b>	<b>564 802</b>	<b>552 803</b>	<b>-2%</b>

### 3.2.6 AUTRES CHAPITRES

Chapitre / compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021-CA2020	%
Chap 013	Atténuations de charges	41 513	40 776	53 437	48 539	-4 899	-9%
Chap 75	Produits de gestions courantes	202 885	240 246	283 092	321 746	38 653	14%
<b>Total 77</b>	<b>Produits exceptionnels (hors cessions)</b>	<b>18 222</b>	<b>28 355</b>	<b>267 338</b>	<b>13 375</b>	<b>-253 963</b>	<b>-95%</b>

- ☐ En 2021, baisse de 254K€ des recettes exceptionnelles (en 2020, recette de 250K€ titrée / buvette du Cap Rousset Pas de Porte versé à titre d'indemnité).
- ☐ Progression des produits de loyers perçus de 39K€ principalement du fait du retour à une année complète de la redevance pour occupation ou utilisation du Domaine Public versée par le Casino jeux (la redevance conventionnelle de 175K€ a été réduite à 131K€ en 2020. En 2021, après révision, la redevance a été de 182K€).

**Orientations 2022 :**

Chapitre / compte	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB2022	%
Chap 013	Atténuations de charges	41 513	40 776	53 437	48 539	9 000	-81%
Chap 75	Produits de gestions courantes	202 885	240 246	283 092	321 746	328 275	2%
<b>Total 77</b>	<b>Produits exceptionnels (hors cessions)</b>	<b>18 222</b>	<b>28 355</b>	<b>267 338</b>	<b>13 375</b>	<b>16 231</b>	<b>21%</b>

**3.2.7 SYNTHÈSE - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB 2022	DOB2022 - CA2021	%
013	Atténuations de charges	41 513	40 776	53 437	48 539	9K€	-40K€	-81%
70	Produits des services	817 588	735 020	718 335	742 519	741K€	-1K€	0%
73	Impôts et taxes	6 753 367	7 598 463	6 891 840	6 621 506	7 458K€	836K€	13%
74	Subventions	785 186	864 684	970 040	564 802	553K€	-12K€	-2%
75	Locations	202 885	240 246	283 092	321 746	328K€	7K€	2%
77	Recettes exceptionnelles (hors cession 775)	18 222	28 355	267 338	13 375	16K€	3K€	21%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 618 761</b>	<b>9 507 544</b>	<b>9 184 082</b>	<b>8 312 487</b>	<b>9 105K€</b>	<b>793K€</b>	<b>10%</b>
042	Opérations d'ordre	3 362		13 224	15 786	15K€	-1K€	-4%
<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice hors cessions</b>		<b>8 622 123</b>	<b>9 507 544</b>	<b>9 197 306</b>	<b>8 328 273</b>	<b>9 121K€</b>	<b>792K€</b>	<b>10%</b>
002	Résultat reporté	3 319 638	3 025 177	3 680 638	4 119 123	2 585K€	-1 534K€	-37%
<b>Total recettes de fonctionnement hors cessions</b>		<b>11 941 762</b>	<b>12 532 721</b>	<b>12 877 943</b>	<b>12 447 396</b>	<b>11 706K€</b>	<b>-741K€</b>	<b>-6%</b>

Nos orientations 2022 établissent à nos recettes réelles de fonctionnement à un budget de 9 105K€ (soit +793K€ au regard du CA2021). C'est un budget post crise sanitaire avec un retour à la normale en termes de produits des jeux notamment.

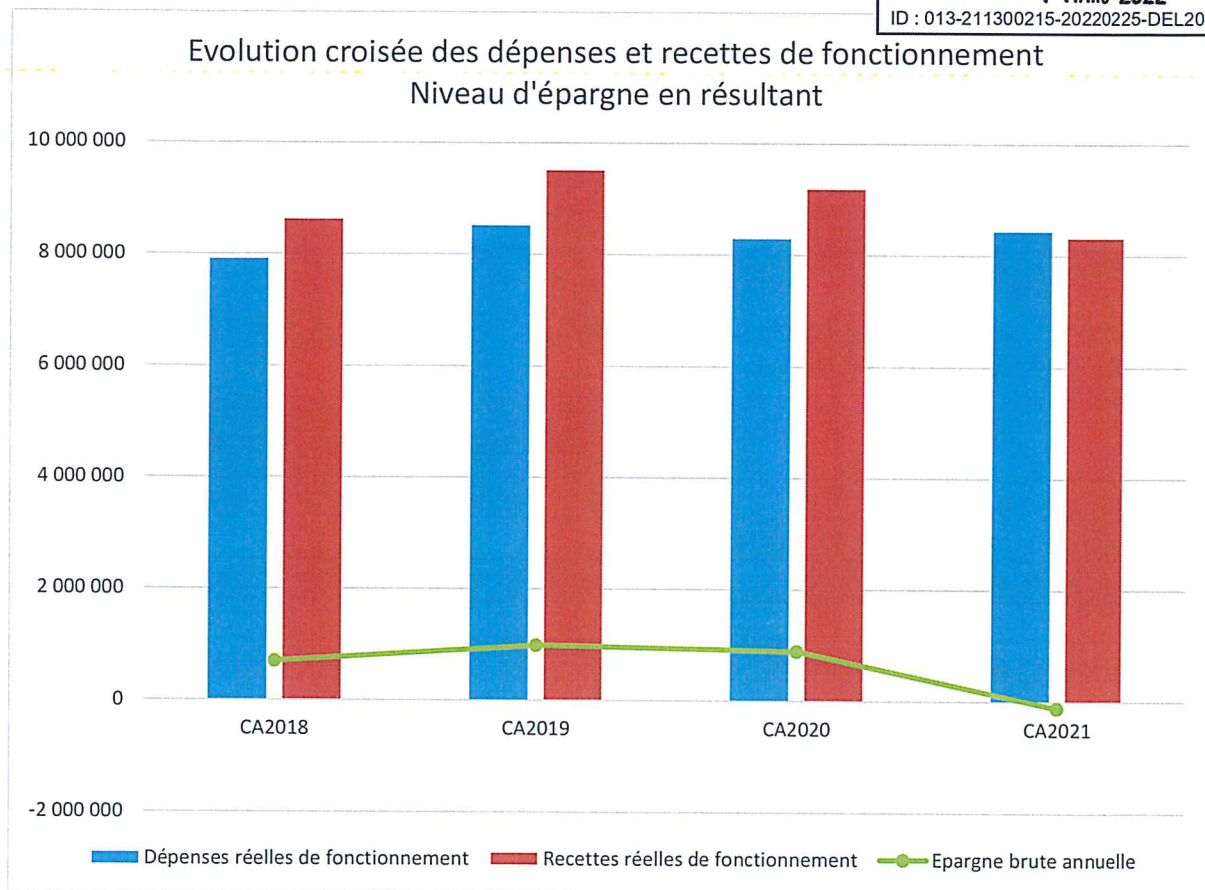
**3.3 EPARGNE ANNUELLE**

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021- CA2020	%
Dépenses réelles de fonctionnement	7 912 693	8 515 472	8 291 291	8 436 155	144 864	2%
Recettes réelles de fonctionnement	8 618 761	9 507 544	9 184 082	8 312 487	-871 595	-9%
<b>Epargne brute annuelle</b>	<b>706 068</b>	<b>992 072</b>	<b>892 791</b>	<b>-123 668</b>	<b>-1 016 459</b>	<b>-114%</b>
<b>% recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>-1%</b>		

*Epargne brute hors cessions.*

L'autofinancement correspond au solde de recettes de fonctionnement disponibles après avoir déduit les dépenses réelles de fonctionnement, pour autofinancer l'investissement. Il est également appelé « épargne ».

L'épargne brute de la commune chute de 1 016K€ en 2021 majoritairement sous l'effet de la chute de nos recettes (produit des jeux principalement) et minoritairement sous l'effet de la progression de nos charges. Les 7 mois de fermeture du casino se sont logiquement impactés sur notre épargne 2021.



### Orientations 2022 :

La reprise d'activité du casino jeu sur un exercice plein nous permet d'escompter de retrouver de l'épargne nette en 2022, actuellement estimée prudemment à 137K€.

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	7 912 693	8 515 472	8 291 291	8 436 155	8 886K€
Recettes réelles de fonctionnement	8 618 761	9 507 544	9 184 082	8 312 487	9 105K€
<b>Epargne brute annuelle</b>	<b>706 068</b>	<b>992 072</b>	<b>892 791</b>	<b>-123 668</b>	<b>219K€</b>
<b>% recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>-1%</b>	<b>2%</b>

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	DOB 2022
Epargne brute annuelle	706 068	992 072	892 791	-123 668	219K€
-Remboursement de la dette en capital				-61 391	-82K€
<b>=Epargne nette annuelle</b>	<b>706 068</b>	<b>992 072</b>	<b>892 791</b>	<b>-185 059</b>	<b>137K€</b>

## 4 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4.1 RESSOURCES PROPRES 2021

Les ressources propres et excédents antérieurs 2021 se sont établis à 4 338 317€ provenant des résultats antérieurs 2020 et du FCTVA.

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021
Epargne brute annuelle	706 068	992 072	892 791	-123 668
-Remboursement de la dette en capital				-61 391
<b>=Epargne nette annuelle</b>	<b>706 068</b>	<b>992 072</b>	<b>892 791</b>	<b>-185 059</b>
Excédent antérieur fonctionnement	3 319 638	3 025 177	3 680 638	4 119 123
Résultat antérieur investissement	-215 565	-200 951	693 216	-112 124
1068-affectation résultat	539 258	718 400		105 971
<b>Sous-total résultat de clôture N-1</b>	<b>3 643 331</b>	<b>3 542 626</b>	<b>4 373 853</b>	<b>4 112 971</b>
Cessions d'éléments d'actif		692 000		8 000
FCTVA	348 074	300 022	271 419	402 406
<b>Ressources propres et excédents antérieurs</b>	<b>4 697 473</b>	<b>5 526 720</b>	<b>5 538 063</b>	<b>4 338 317</b>

### 4.2 REALISATIONS 2021

En 2021, la commune a mandaté 6 549K€ de dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers et 2 010K€ restaient à réaliser, soit un total pour ces dépenses de 8 559K€.

Le budget est exécuté avec certaines opérations individualisées mais également des dépenses dites « hors opérations » qui ont été particulièrement élevées en 2021. Le tableau suivant établit les principales dépenses « hors opérations » :

Chap / compte	Libellé	CA2021
Chap 20	Etudes et immo. Incorporelles	44 358
Chap 204	Subventions et attributions de compensation	46 444
Compte 2128	Travaux péril imminent falaise (calanque Marine Hameau Grand Large)	168 427
Compte 2115	Achat villa mosca	916 852
Chap 21 autres	Autres immobilisations corporelles	277 797
Chap 23	Travaux Bocomajour	524 817
<b>Total hors opérations</b>		<b>1 978 695</b>

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, les travaux de construction du complexe sportif ont été mandatés à hauteur de près de 4M€. Ces équipements ont bénéficié de subventions de nos partenaires que sont le Département, la Région pour les gros projets structurants et l'Etat pour le matériel de sécurité et la mise en place de l'école numérique.

Le tableau suivant décrit les équipements réalisés ainsi que leur financement.

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	RAR 2021
<b>Dépenses annuelles d'équipement</b>	<b>1 948 2</b>	<b>1 841 0</b>	<b>2 761 7</b>	<b>6 549 5</b>	<b>2 010 5</b>
Chap 45- OPERATIONS TIERS - dépenses				186 989	279 817
Chap 020- Dépenses imprévues					
Op. - OPNI Opération non individualisée	1 025 240	528 594	565 271	1 978 695	170 305
Op. - 24 VIDEO-SURVEILLANCE ESPACES PUBLICS	24 742		86 824	168 457	241 369
Op. - 25 POTEAUX ET BOUCHES INCENDIE					
Op. - 28 PLANTATIONS ET SYSTEMES ARROSAGE	79 269	77 549	540	10 768	4 976
Op. - 29 AMENAGEMENT SOLS VOIRIE RESEAUX	118 408	129 097	24 793	186 742	
Op. - 58 CENTRE AERE HALTE GARDERIE	4 882		2 673	5 387	23 765
Op. - 59 11 ET 13 ROUTE BLEUE	211 796	9 665	14 625		1 527
Op. - 60 DORTOIR ECOLE MATERNELLE EXTENSION	26 372		13 200		
Op. - 61 CONSTRUCTION GYMNASE	146 054	266 388	1 985 492	3 998 779	1 262 534
Op. - 62 GUICHET UNIQUE		130 519	10 583		
Op. - 63 SKATEPARK	311 467	237 465	32 696		19 608
Op. - 64 CONSTRUCTION CCAS		266 494	16 114		300
Op. - 65 EXTENSION CIMETIERE		195 237	8 983	13 712	6 301
Op. - 66 POLE SENIOR					

	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	RAR 2021
<b>Subventions perçues et remboursements tiers</b>	<b>690 311</b>	<b>688 141</b>	<b>1 336 700</b>	<b>2 409 554</b>	<b>2 197 560</b>
Chap 45- OPERATIONS TIERS - recettes			9 313	186 989	279 817
Op. - OPNI Opération non individualisée	240 184	126 139	90 265	179 110	661 685
Op. - 24 VIDEO-SURVEILLANCE ESPACES PUBLICS	22 541			39 269	163 300
Op. - 59 11 ET 13 ROUTE BLEUE	345 314	292 002			
Op. - 60 DORTOIR ECOLE MATERNELLE EXTENSION	82 272				
Op. - 61 CONSTRUCTION GYMNASE			889 111	1 980 758	1 087 792
Op. - 62 GUICHET UNIQUE			71 628	5 649	
Op. - 63 SKATEPARK		270 000	40 000		
Op. - 64 CONSTRUCTION CCAS			136 977	8 057	4 966
Op. - 65 EXTENSION CIMETIERE			99 406	9 722	
<b>Nouveaux emprunts</b>				<b>2 200 000</b>	
<b>Delta de financement de l'investissement</b>	<b>-1 257 918</b>	<b>-1 152 867</b>	<b>-1 425 092</b>	<b>-1 939 974</b>	<b>187 056</b>

<b>Besoin de financement dépenses - recettes</b>	<b>-1 257 918</b>	<b>-1 152 867</b>	<b>-1 425 092</b>	<b>-1 939 974</b>	<b>187 056</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>4 697 473</b>	<b>5 526 720</b>	<b>5 538 063</b>	<b>4 338 317</b>	
<b>Solde des restes à réaliser 2021</b>				<b>187 056</b>	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 439 555</b>	<b>4 373 853</b>	<b>4 112 971</b>	<b>2 585 399</b>	<b>187 056</b>

A l'issue de l'exercice 2021, 2 585K€ d'excédents toutes sections confondues y compris reste à réaliser, sont disponibles pour financer le budget 2022.

## 4.3 QUELS INVESTISSEMENTS EN 2022

### 4.3.1 AUTORISATION DE PROGRAMME

Le conseil municipal a voté la création d'une autorisation de programme d'un montant de 7 820K€ pour la construction du nouveau Gymnase. Le phasage des crédits de paiement prévisionnel est le suivant :

	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2022	RAR 2021	CP2022	Total CP
Dépenses TTC	6 424 044,08	1 262 534,32	133 421.60	7 820 000.00

Subventions	2 869 869,02	1 087 791,98		3 957 661,00
Emprunt	2 200 000,00			2 200 000,00

Nous exécuterons en 2022 les restes à réaliser 2021. Le solde des crédits de paiement votés qui ne sont ni mandatés, ni ne figurent en restant à réaliser soit 133 421.60€ sont budgétés en crédits nouveaux 2022 sur l'opération.

### 4.3.2 RESTES A REALISER

Le budget 2022 va reprendre les restes à réaliser suivants arrêtés au CA2021.

	RAR 2021
Dépenses annuelles d'équipement	2 010 534
Chap 45- OPERATIONS TIERS - dépenses	279 817
Op. - OPNI Opération non individualisée	170 305
Op. - 24 VIDEO-SURVEILLANCE ESPACES PUBLI	241 369
Op. - 28 PLANTATIONS ET SYSTEMES ARROSAG	4 976
Op. - 58 CENTRE AERE HALTE GARDERIE	23 765
Op. - 59 11 ET 13 ROUTE BLEUE	1 527
Op. - 61 CONSTRUCTION GYMNASSE	1 262 534
Op. - 63 SKATEPARK	19 608
Op. - 64 CONSTRUCTION CCAS	300
Op. - 65 ENTENSION CIMETIERE	6 301

	RAR 2021
Subventions perçues et remboursements tiers	2 197 560
Chap 45- OPERATIONS TIERS - recettes	279 817
Op. - OPNI Opération non individualisée	661 685
Op. - 24 VIDEO-SURVEILLANCE ESPACES PUBLICS	163 300
Op. - 59 11 ET 13 ROUTE BLEUE	
Op. - 60 DORTOIR ECOLE MATERNELLE EXTENSION	
Op. - 61 CONSTRUCTION GYMNASSE	1 087 792
Op. - 62 GUICHET UNIQUE	
Op. - 63 SKATEPARK	
Op. - 64 CONSTRUCTION CCAS	4 966
Op. - 65 ENTENSION CIMETIERE	

### 4.3.3 LES NOUVEAUX PROJETS

#### Orientations 2022 :

Sur la base des orientations envisagées en recettes et dépenses de fonctionnement, après reprise des résultats (y compris restes à réaliser), quels nouveaux investissements peuvent être budgétés au BP2022 ?

	<i>DOB 2022</i>
<b>=Epargne nette annuelle</b>	<b>137K€</b>
Excédent antérieur fonctionnement	2 585K€
Résultat antérieur investissement	-1 225K€
1068-affectation résultat	1 038K€
<b>Sous-total résultat de clôture N-1</b>	<b>2 398K€</b>
Cessions d'éléments d'actif	820K€
FCTVA	700K€
<b>Ressources propres finançant l'investissement</b>	<b>4 055K€</b>
Solde des restes à réaliser 2021	187K€
<b>Equipement auto-finançable</b>	<b>4 242K€</b>

Les orientations développées au DOB permettent d'autofinancer 4 242K€ d'équipements nets de subventions (dépenses – subventions).

Les nouveaux projets dont l'inscription est à l'étude en 2022 sont les suivants :

	ROB2022
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette</b>	<b>4 756K€</b>
Chap 45- OPERATIONS TIERS - dépenses	358K€
Chap 020- Dépenses imprévues	150K€
<b>Op. - OPNI Opération non individualisée</b>	
Chap 20 - Divers études dont AD'AP	75 000
Chap 20 - Logiciels	54 975
Chap 204 - Fonds de concours métropole (marché perform.énergétique + bocomajour)	356 127
Chap 204 - Autres subventions	30 000
Chap 21 - 21311 - Hôtel de ville	243 220
Chap 21 - 21312 et 18 - Ecole et autres bât	81 920
Chap 21 - 2152 - Panneaux information	46 000
Chap 21 - 21534 - Eclairage public	85 000
Chap 21 - Autres	233 030
Chap 23 - 2312 - Confort.falaise	300 000
Chap 23 - 2313 - Accessibilité ERP	150 000
Chap 23 - 2313 - Divers travaux	279 458
Op. - 24 VIDEO-SURVEILLANCE ESPACES PUBLICS	246K€
Op. - 28 PLANTATIONS ET SYSTEMES ARROSAGE	50K€
Op. - 29 AMENAGEMENT SOLS VOIRIE RESEAUX	100K€
Op. - 58 CENTRE AERE HALTE GARDERIE	13K€
Op. - 61 CONSTRUCTION GYMNASSE	133K€
Op. - 62 GUICHET UNIQUE	5K€
Op. - 64 CONSTRUCTION CCAS	6K€
Op. - 65 EXTENSION CIMETIERE	60K€
Op. - 66 POLE SENIOR	1 700K€

Une enveloppe de crédits budgétaires, au chapitre 23 Immobilisations en cours, est prévue pour de nouveaux projets, notamment la création d'un Pôle Sénior, dans la continuité de l'acquisition de la propriété dite « Villa Mosca ». Cette acquisition a été réalisée en 2020, conformément aux engagements pris dès l'année 2015.

Ces projets seront revus en fonction de l'évolution des capacités financières de la commune, en regard des conséquences à venir de la crise sanitaire et des subventions qui pourraient être accordées par le Département des Bouches du Rhône et la Région, nos principaux partenaires financiers.



Actuellement les subventions suivantes nous ont été notifiées :

	DOB 2022
<b>Subventions perçues et remboursements tiers</b>	<b>514K€</b>
Chap 45- OPERATIONS TIERS - recettes	358K€
Op. - OPNI Opération non individualisée	98K€
Op. - 24 VIDEO-SURVEILLANCE ESPACES PUBLICS	40K€
Op. - 64 CONSTRUCTION CCAS	3K€
Op. - 65 ENTENSION CIMETIERE	15K€
<b>Delta de financement de l'investissement</b>	<b>-4 242K€</b>

## 5 ENCOURS DE LA DETTE

Fin 2020, la commune a contracté un emprunt de 2 200 000€ auprès de la banque postale, emprunt qui a été encaissé en 2021.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 25 ans
- Taux annuel :
  - Taux fixe : 0.59%
  - Commission d'engagement de 0.7%
  - Taux effectif global : 0.60% annuels
- Périodicité : trimestrielle
- Echéances : constantes. Echéances annuelles de 95K€ prévues au ROB2022 : intérêts 13K€ / capital 82K€
- Capital restant dû au 31/12/2022= 2 056 330€

## 6 CONCLUSION

L'année 2021 a été encore marquée par la crise sanitaire. Dans un contexte difficile, inflationniste de post-crise sanitaire, la volonté est d'inscrire les orientations budgétaires dans une nouvelle dynamique de reprise d'activités, tout en tenant compte du contexte national.

La commune persiste, malgré tout, dans sa maîtrise des évolutions des dépenses en limitant ses objectifs, notamment en investissement, aux seuls grands projets déjà engagés depuis déjà deux ans, à savoir la finalisation de la construction du Complexe Sportif et le programme consécutif à l'acquisition de la Villa Mosca.

